

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 avril 2026

La Plateforme des données de santé engage sa migration vers un cloud souverain avec Scaleway

La Plateforme de Données de Santé (PDS) annonce le choix de Scaleway comme futur hébergeur de sa plateforme technologique. La migration vers un cloud souverain marque une étape importante dans l'évolution de son offre de services pour accélérer la mise à disposition des données de santé aux acteurs de la recherche et de l'innovation.

La concrétisation d'une stratégie de réversibilité initiée dès 2019

Depuis sa création, la plateforme technologique de la PDS a été conçue pour prévoir une réversibilité¹ en anticipation d'un changement d'hébergeur, en suivant avec attention l'évolution de l'offre de services cloud en France et en Europe. Pour accueillir des projets de pointe utilisant les données de santé, la plateforme technologique doit s'appuyer, compte tenu de la sensibilité et des volumes de données hébergées, sur une infrastructure élastique garantissant un très haut niveau de sécurité.

Pour offrir à la fois cette élasticité et cette sécurité, l'architecture de la plateforme technologique de la PDS s'appuie sur des standards cloud natifs, et des mécanismes de défense en profondeur qui nécessitent des propriétés avancées de ces services.

L'évolution des offres de cloud françaises et européennes s'est fortement accélérée ces dernières années et les exigences de sécurité attendues sont immédiatement disponibles ou accessibles à court terme. Cette évolution des offres nous permet aujourd'hui d'enclencher cette migration, dans une vraie logique de partenariat pour implémenter les options de sécurité nécessaires à la plateforme technologique qui restent à construire.

La PDS et Scaleway s'engagent donc aujourd'hui pour mettre à disposition des acteurs de la recherche et de l'innovation en santé un espace sécurisé capable d'héberger les données de remboursement de l'Assurance maladie et d'autres bases de données de santé d'intérêt.

Les besoins spécifiques de la PDS permettront par ailleurs d'enrichir l'offre industrielle. Ces exigences spécifiques de sécurité et leurs évolutions continueront d'être partagées régulièrement, dans le cadre de la doctrine "Cloud au centre" de l'État, afin de servir tous les acteurs de la filière.

2 mois et demi de processus de sélection et plus de 350 exigences techniques

La procédure de choix de l'hébergement de la plateforme technologique de la PDS s'inscrit dans le cadre du marché "Nuage public". Porté par l'UGAP en lien avec les pouvoirs publics, "Nuage public" regroupe un catalogue d'offres de cloud à des tarifs préférentiels à destination des acteurs du service public, dans la lignée de la doctrine "Cloud au centre" de l'État et dans le respect du code de la commande publique. Ce choix est le fruit d'un travail

¹ La PDS a conduit des travaux de préfiguration de sa migration dès 2019, avec une étude de réversibilité en novembre 2019 ([lien](#)) et l'analyse de ses besoins en services cloud en juin 2020 ([lien](#)).

d'analyse approfondi conduit par la PDS. Elle a par ailleurs bénéficié de l'accompagnement d'experts de la DINUM, d'Inria et du ministère en charge de la santé.

Pendant 2 mois et demi, plusieurs offreurs cloud participant au marché "Nuage public" ont pris part à un processus de sélection rigoureux, articulé autour de l'expression de besoin de la plateforme technologique de la PDS ainsi que de questionnaires et d'échanges standardisés afin de permettre le plus haut niveau d'égalité de traitement.

Ce travail a permis de partager et de clarifier la spécificité des besoins de la PDS avec plus de 350 exigences techniques. L'ensemble des acteurs ayant participé au processus de sélection ont présenté des offres couvrant en partie les besoins de la PDS en termes d'offre technique et d'accompagnement. L'analyse menée par la PDS a permis de sélectionner la solution la plus adaptée en matière de sécurité, de scalabilité et de résilience.

« Cette migration s'inscrit dans une démarche engagée de longue date pour maintenir un haut niveau de sécurité et de confiance à l'ensemble des utilisateurs de la plateforme. Elle marque une étape importante pour accélérer l'usage des données du SNDS et plus largement de tous les projets de recherche et d'innovation qui s'appuient sur des données de santé, en France et en Europe. »
Hela Ghariani, directrice de la Plateforme des données de santé

Des bénéfices attendus pour l'ensemble de l'écosystème

Ce nouvel hébergement permettra à la PDS de gérer en autonomie une copie de la [base principale du SNDS](#) entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027. Cette autonomie permettra de fluidifier grandement la mise à disposition de ces données et d'accélérer l'usage secondaire des données de santé en France et en Europe.

À PROPOS DE LA PLATEFORME DES DONNÉES DE SANTÉ



La Plateforme des données de santé (Health Data Hub) est un groupement d'intérêt public créé par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé. Elle associe 56 parties prenantes, issues de la sphère publique (État, représentants de la recherche et de l'enseignement, les caisses et les organismes d'assurance maladie, établissements et professionnels de santé, les agences publiques) mais aussi les représentants des industriels, France Assos Santé... et met en œuvre les grandes orientations stratégiques relatives au Système National des Données de Santé fixées par l'Etat et notamment le ministère de la santé et de l'accès aux soins. C'est un service à destination de l'écosystème de santé, des acteurs à l'origine de la collecte de données, des porteurs de projets d'intérêt général et de la société civile. En ce sens, la PDS promeut l'innovation en santé et l'accessibilité des données et des connaissances par le biais, entre autres, d'événements fédérateurs comme l'organisation de data challenge et d'appels à projets.

Contact presse :
presse@health-data-hub.fr 06 29 55 33 71

Abonnez-vous à l'infolettre sur le [site internet](#)
Suivez la PDS sur [LinkedIn](#), [X](#) et [Bluesky](#)